

SYNDICAT SCOLAIRE DU BAS DE LA VALLÉE

MEMENTO 2024 - 2025

ENSEMBLE
pour un avenir responsable

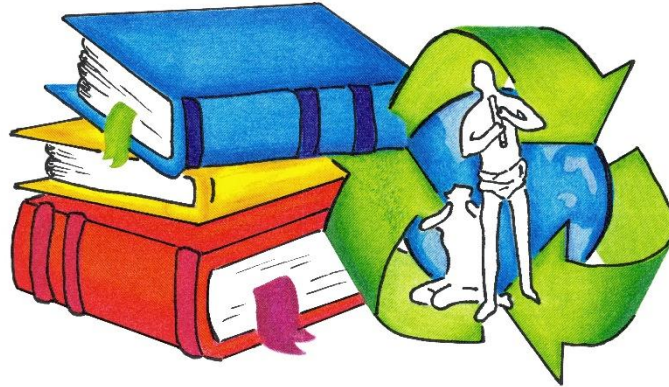


ESMA
1925 - 2025

Site internet : <https://esma.bdlv.ch>

ENSEMBLE

pour un avenir responsable



ESMA

1925 - 2025

L'année 2024 – 2025 sera marquée par le 100^e anniversaire de l'école
secondaire du Bas de la Vallée !

Un nouveau logo a été créé à cette occasion. Plus de 70 élèves ont participé à un concours remporté par Alexya Sprunger.

Le logo reprend les livres, symbole du passé mais persistance de la connaissance aussi et des bases fondamentales que l'école obligatoire apporte. Le fil rouge des festivités étant le développement durable, celui-ci apparaît au travers des flèches vertes redessinées par l'élève.

Enfin, les personnages représentent une sculpture devant l'école et symbolise donc notre établissement.



Table des matières

PER – PLAN D'ETUDES ROMAND	3
UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?.....	3
MARCHE DE L'ÉCOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS	4
CARNET DE DEVOIRS	4
HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION	4
RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES	4
RAPPORTS D'EVALUATION	4
SERVICE DENTAIRE	4
ASSURANCE ACCIDENT	4
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE.....	5
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	5
TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE	5
CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE	5
CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ.....	5
PARRAINAGE	7
LA LEÇON DE FORMATION GÉNÉRALE.....	7
TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MÉDIATION	7
ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)	7
RÈGLEMENT	8
CARNET DE DEVOIRS	8
MATÉRIEL	8
MOBILIER ET BATIMENT	8
ARMOIRE PERSONNELLE	8
ENTRÉE - SORTIE.....	8
DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES	9
AFFICHAGE	9
SURVEILLANCE.....	9
COMPORTEMENT	9
SANCTIONS.....	10
OBJETS TROUVÉS.....	11
ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES	11
SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE	12
HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON À L'ÉCOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)	12
EVALUATION.....	12
SERVICES	13
VACANCES SCOLAIRES, COURSES ET CAMPS	14
PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET AUTORITÉS.....	15
ENSEIGNANTS.....	15
DIRECTEUR	15
VICE-DIRECTION	15
MAITRISES DE CLASSE ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022	15
COMMISSION SCOLAIRE (ÉCOLE SECONDAIRE ET EJC).....	16
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS.....	16
INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBB – 16 ^e ARRONDISSEMENT	16
NOTES PERSONNELLES :	17

PER – PLAN D'ETUDES ROMAND

La volonté politique d'offrir en Suisse romande un système scolaire harmonisé, solidaire et de qualité, a conduit la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique à créer un nouveau plan d'études. Il a été élaboré avec l'aide de plusieurs centaines d'enseignants et a été adopté le 27 mai 2010. Le PER découle de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos). Toute l'école est concernée par le PER et la numérotation Harmos.

On distingue 5 grands domaines disciplinaires :

L	Langues (français, allemand, anglais, italien, latin, grec, dialecte alémanique)
MSN	Mathématiques et sciences de la nature (maths, biologie, chimie, physique)
SHS	Sciences humaines et sociales (histoire, géographie, citoyenneté)
A	Arts (ACT, TM, EA, EM)
CM	Corps et mouvement (EF, EP)

A cela s'ajoutent les Capacités transversales (collaboration, communication, stratégies d'apprentissage, pensée créatrice, démarche réflexive) et la Formation Générale (MITIC, santé et bien-être, choix et projets personnels, vivre ensemble et exercice de la démocratie, interdépendances).

En 11e année, tous les élèves ont une leçon de « Projet individuel ». Durant cette leçon, ils réalisent une recherche personnelle qui aboutira à la fin de l'année scolaire sur une réalisation concrète (production écrite, objet, sculpture, pièce de théâtre, etc.) qui sera évaluée une seule fois, en fin d'année.

UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?

L'école est un lieu d'apprentissage, de transmission des savoirs et des savoir-faire. C'est aussi un cadre de vie. Nous y travaillons, élèves et enseignants, dans un système constitué de règles et de contraintes. Les élèves ne choisissent ni leurs maîtres, ni leurs camarades de classe. Les professeurs ne choisissent ni leurs élèves, ni leurs collègues de travail.

Est-ce une utopie que d'envisager un contrat entre nous et d'inventer pour le bien de tous **un code de vie** qui améliorera les relations dans le monde de l'école?

Ce code de vie devrait être défini sur la base d'attentes et d'engagements pris de part et d'autre afin d'améliorer le quotidien.

Il devrait être conçu comme un support stimulant la réflexion. Il se veut ouvert, avec la possibilité d'être complété. Chacun doit pouvoir se l'approprier, oser l'expérimenter et le pratiquer sans se décourager.

Il sera affiché dans les salles. Son fondement se base sur le principe simple des 3 « R » :

R	→	Respect de soi
R	→	Respect des autres
R	→	Respect du matériel

Pour plus de clarté les règles suivantes doivent être appliquées par les élèves:

1. **Respecter ses camarades** injures, grossièretés, gestes déplacés, bousculades, taquineries sont intolérables
2. **Respecter les professeurs** les enseignants ne sont pas des ados, donc adapter le langage, éviter les impertinences, intervenir en fin de leçon en cas de divergences, en discuter posément et au besoin avec le-la maître-sse de classe ou la direction

3. **Respecter l'école et le matériel** l'école, les bâtiments, le mobilier appartiennent à tout le monde ; chacun doit le respecter et assumer ses actes en cas de déprédations
4. **Avoir ses affaires en ordre et au complet pour chaque leçon**
5. **Faire le travail demandé en classe et en devoirs, chaque TE doit être préparé.**

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS

HORAIRE SCOLAIRE STANDARD :	07h20 – 11h40	13h40 – 16h55
HORAIRE COURS FAC (pause midi) :	11h45 – 12h30	12h35 – 13h20
HORAIRE PARTICULIER POUR LES COURS D'ECON. FAMILIALE :	Court : 10h20 – 12h40 env.	

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION

Le secrétariat (Mme Jenny Rossé) est ouvert tous les matins de 07h15 à 11h45 sauf le mercredi ainsi que le lundi et le jeudi après-midi de 13h15 à 16h30.

Le bureau de la direction (M. Leonardi) est ouvert :

- Le matin : Lundi, mercredi et vendredi
- L'après-midi : Lundi, mardi et vendredi

RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES

En règle générale, en cas de désaccord ou de conflit quelconque, appliquer la procédure suivante :

- 1) Contacter d'abord le maître concerné
- 2) Contacter, si besoin, le maître de classe
- 3) Contacter la direction en cas de non-résolution du conflit

CARNET DE DEVOIRS

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu. Les parents y inscrivent les justifications des absences (voir rubrique Absences/congés/½ journées).

RAPPORTS D'ÉVALUATION

C'est l'école qui gère les rapports d'évaluation (primaires et secondaires).

SERVICE DENTAIRE

- **Carte dentaire** : C'est l'école qui gère ce document. Pour chaque traitement, il faut réclamer la carte dentaire à la responsable (Mme Martina Jobard) et la rendre sitôt le traitement terminé. La carte doit être signée par les parents après le contrôle effectué par le dentiste scolaire.
- **Traitements particuliers** : Prendre contact avec le service dentaire communal pour obtenir une indemnité.

ASSURANCE ACCIDENT

En cas d'accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il faut annoncer sans tarder le cas à la **direction de l'école** et à son assurance privée. L'assurance de l'école est une assurance complémentaire à l'assurance privée, elle n'intervient que si l'assurance privée ne couvre pas la totalité des frais. Nous tenons à vous rendre attentif qu'elle ne prend en charge **ni la quote-part ni la franchise**.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

En cas de dommage occasionné par un élève pendant la période scolaire, volontairement ou pas, c'est l'assurance responsabilité civile privée qui devra intervenir.

Vols : L'école ne dispose ni d'assurance contre le vol et les dégâts matériels, ni d'assurance responsabilité civile. Nous prions par conséquent instamment les élèves de ne laisser aucun objet de valeur dans les vêtements ou dans les sacs qu'ils déposent dans les couloirs, dans les salles des bâtiments, dans les vestiaires ou dans les halles de sport. L'école met des armoires individuelles à disposition des élèves. Il reste préférable de ne pas y déposer des objets de grande valeur. Il arrive malheureusement trop souvent que des élèves aient à déplorer la disparition d'un objet personnel. **L'école décline toute responsabilité en cas de vol**, dans ses locaux ainsi que dans les armoires individuelles des élèves.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

Le remboursement des frais de transport (abonnement CFF pour Court et Sorvilier, éventuelle indemnité forfaitaire pour Champoz et Valbirse) est géré directement par le secrétariat de la commune respective.

TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE

Pour les leçons se donnant à Court :

L'école fournit les abonnements multicourses. **Ils seront retirés auprès du maître de classe.**

L'école ne paie pas les amendes des élèves voyageant sans titre de transport valable.

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement de nom, d'adresse, d'état civil ou autre, doit être signalé immédiatement à la direction ou au secrétariat.

CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITÉ

Pour les camps et le voyage de fin de scolarité, parfois aussi pour les semaines hors cadre et d'autres activités, une participation financière est demandée aux parents. A titre indicatif:

Camps de ski 9 ^e :	de CHF 200.00 à CHF 220.00 environ
Camps de sport 10 ^e :	de CHF 200.00 à CHF 250.00 environ
Voyage de fin de scolarité 11 ^e :	CHF 180.00 environ
Semaines hors cadre :	de CHF 0.00 à CHF 70.00 environ

En cas de non-participation, l'épargne versée par l'élève ne lui sera restituée que si la demande de dispense intervient avant la réalisation des budgets de ces activités, en règle générale 3 mois avant. La direction statuera sur les cas particuliers (accident, maladie, etc.).

La participation aux camps et au voyage de fin de scolarité en 11^e dépend de l'attitude observée en classe durant toute l'année (travail, discipline, application, etc.) et aussi en dehors (voir point « HORS DU CADRE SCOLAIRE » p.5) En cas de non-participation pour des raisons disciplinaires, une partie de l'épargne pourra être retenue.

Si un élève de 9^e ou 10^e ne participe pas à un camp, il viendra à l'école et sera intégré dans une autre classe (possibilité de faire un stage en 10^e).

Si un élève de 11^e ne participe pas au voyage de fin de scolarité, il effectuera un stage et présentera une attestation à la direction.

Le **voyage de fin de scolarité de 11^e** est financé de la manière suivante :

Pool de travaux

Les travaux pour alimenter la caisse des voyages de fin de scolarité seront réalisés en principe en pool par tous les élèves de l'école dès la 9^e année.

Epargne

Dès la 9^e année les élèves épargneront annuellement CHF 50.- pris sur leur argent de poche ou gagnés par de petits travaux (mensualités ou versement unique). Cette somme sera encaissée par le/la maître-sse de classe jusqu'au 31 janvier de l'année scolaire en cours.

Participation des parents

CHF 180.- environ à verser avant le départ en voyage.

Participation de l'école

CHF 150.00 à CHF 180.00 environ par élève.

En cas de difficulté pour le paiement de ces activités, les parents **sont priés de s'adresser au Directeur de l'école par téléphone.**

PARRAINAGE

L'école met sur pied chaque année un système de parrainage des élèves de 9^e par les élèves de 11^e année. Ce parrainage a pour but d'accompagner et d'aider les nouveaux élèves dans les premières semaines, mais également durant toute l'année. La liste des parrainages est affichée à l'école et chaque élève de 9^e/11^e possède dans son carnet de devoirs les coordonnées de son/sa parrain/marraine ou de son/sa filleul/e. Les élèves de 9^e feront appel à leur parrain/marraine aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire.

LA LEÇON DE FORMATION GÉNÉRALE

L'école a pour mission de seconder les familles dans l'éducation. Pour donner l'occasion aux établissements de se consacrer encore mieux à cette mission, la Direction de l'Instruction Publique a introduit une leçon hebdomadaire de **Formation Générale** aux degrés 9 à 11 de l'école secondaire. Le maître de classe désigné dispose ainsi d'un temps spécifique pour ces tâches d'éducation générale et de gestion de la classe.

Les thèmes abordés font partie de 4 axes de développement éducatif :

Education à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'environnement

A l'école secondaire de Malleray, ces thèmes sont déjà abordés partiellement dans les cours conventionnels. Le but de ces leçons vise à :

- Développer la connaissance de soi, des autres et du monde
- Se construire en référence aux conduites à risques
- Agir et opérer des choix personnels et responsables
- Privilégier des attitudes propices à la santé

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MÉDIATION

Mme Naomi Simao-Jeanbourquin et M. Manuel Orlando, travailleurs sociaux en milieu scolaire, assurent des permanences dans les écoles primaires de Valbirse, Champoz et Sorvilier et à l'école secondaire de Malleray. Ils sont à disposition des élèves et des parents qui souhaiteraient, en toute discrétion, des conseils ou un soutien personnel durant la scolarité des enfants.

Ce service assiste la direction et les parents. Le TSS est conçu pour renforcer le lien entre l'école et la famille dans toutes sortes de domaines (démotivation scolaire, comportements à risques, difficultés personnelles et/ou familiales, conflits d'ordre relationnel extérieur à l'école, etc.). Les parents peuvent faire appel à Mme Naomi Simao-Jeanbourquin (coordonnées voir plus loin), par email (naomi.jeanbourquin@tss.valbirse.ch) et à M. Manuel Orlando (manuel.orlando@tss.valbirse.ch).

De manière générale, la médiation scolaire (MM. François Carpio et Pablo Merazzi, voir Services) intervient et est disponible pour régler les conflits et problèmes au sein de l'école alors que les TSS interviennent lorsqu'on sort du cadre scolaire. Ils sont aussi aptes à mettre sur pied un réseau d'intervention.

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

Direction	BARTLOME Djamila	076 385 50 48
Secrétariat	NYFFELER Laurence	032 491 61 42

RÈGLEMENT

CARNET DE DEVOIRS

C'est un document officiel, il ne contient donc ni dessins, ni remarques des élèves et est tenu et recouvert proprement tout au long de l'année.

Il renseigne sur les résultats scolaires, les remarques diverses (ordre, discipline, application), les activités spéciales, les congés, etc. L'élève y inscrit à l'encre noire ou bleue les devoirs et les travaux écrits. Le rouge est la couleur utilisée exclusivement par les maîtres. **Il est interdit d'utiliser le correcteur liquide ou adhésif** dans le carnet de devoirs.

Les pages seront numérotées à l'encre jusqu'à la fin du semestre.

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu. Les parents y inscrivent les justifications des absences (voir rubrique Absences/congés/½ journées).

MATERIEL

Tous les élèves possèdent le matériel suivant **en permanence et en bon état** :

- Clé du casier, règle plate, aristo, gomme, crayon noir ordinaire, boîte de crayons de couleurs, compas, calculatrice, bâton de colle.
- Livres, cahiers et carnet de devoirs
- Un sac offrant une protection suffisante au matériel scolaire.
- Des chaussures d'intérieur en bon état.

Chaque semaine, le/la maître/sse de classe contrôle le carnet de devoirs (signature), la clé de l'armoire et les chaussures d'intérieur (une coche par oubli ; 3 oublis = 1h de retenue).

MOBILIER ET BATIMENT

- L'élève prend soin des bancs et de l'armoire qui lui sont attribués.
- Les déprédations seront signalées au directeur et payées par le ou les élèves fautifs.
- Les déprédations importantes ou irrespectueuses feront systématiquement l'objet d'une plainte pénale

ARMOIRE PERSONNELLE

Une armoire personnelle est attribuée à chaque élève. L'élève en prend soin et la maintient fermée à clé. Les armoires qui restent ouvertes sont très vite détériorées ; les frais de réparation seront à la charge du propriétaire. Toute clé perdue sera signalée au maître de classe et à la direction. Elle sera facturée à l'élève CHF 14.00. En cas de nécessité, la direction, le corps enseignant ou le concierge pourront ouvrir l'armoire personnelle d'un élève.

ENTREE - SORTIE

- L'école est ouverte au plus tard 15 minutes avant le début des cours.
- L'école est fermée à midi et à la fin des cours de l'après-midi.
- Les élèves n'ayant pas cours en début de matinée ou d'après-midi peuvent entrer dès l'ouverture de l'école **pour autant qu'ils ne dérangent pas les leçons**. Sous les mêmes conditions, les élèves n'ayant pas cours en fin de matinée ou d'après-midi peuvent rester dans l'école jusqu'à 16h55.
- Sur le chemin de l'école, **les élèves se conforment aux règles de la circulation**.

DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES

- Nous exigeons un comportement respectueux lors de ces déplacements (selon affichage en classe et lettre aux parents).
- Les élèves prendront le train qui leur permettra d'être à l'heure en classe.
- Si l'élève rate le train à Malleray pour se rendre à l'EF, il revient immédiatement à l'école et avertit la direction.
- Le **port du casque est obligatoire pour les déplacements à vélo dans le cadre des activités scolaires**. Il est aussi vivement recommandé sur le chemin de l'école (vélo et trottinette). L'éclairage doit être conforme aux exigences légales.

AFFICHAGE

- L'écran en place dans le hall de l'entrée principale de l'ancien bâtiment diffuse régulièrement des informations importantes. L'élève est responsable de s'informer.
- Les documents affichés sur les panneaux « officiels » des corridors seront complets et conservés en bon état.
- Si un élève désire afficher un document, il doit demander l'autorisation à la direction, qui le validera par un timbre.

SURVEILLANCE

- A la récréation de 9h45, les élèves mettent leurs souliers d'extérieur **avant** d'aller acheter un petit pain et ils sortent rapidement.
- Les élèves sont tenus de **respecter le périmètre de sortie** défini par le terrain appartenant à l'école (alentours immédiats, cour et terrains engazonnés). Des permissions peuvent être accordées pour des raisons valables, sur demande aux surveillants du jour. **Les élèves ne sont pas autorisés à se rendre dans les magasins.**
- Durant les **heures blanches**, les élèves ne sont **pas autorisés à quitter l'école**. Un système de surveillance sera mis sur pied dans certains cas.
- A l'exception des leçons d'éducation physique et sous la surveillance de l'enseignant responsable, l'utilisation de la paroi d'escalade est strictement interdite.

COMPORTEMENT

- **Harcèlement** : le harcèlement se définit comme une série de petites agressions, physiques ou psychologiques, auxquelles un enfant ou un adolescent est soumis de manière répétée et sur la durée, perpétrées par un ou plusieurs agresseurs. Notre école ne tolère pas le harcèlement. Tout acte sera sanctionné. Voir aussi la circulaire distribuée à tous les élèves.
- **A la sonnerie, les élèves sont en classe avec leurs affaires préparées.**
- L'élève n'est **pas autorisé à quitter la leçon, même au début**, s'il n'a pas son matériel. L'enseignant/e contrôle par la suite que le cours est mis à jour ou qu'il possède le matériel nécessaire.
- Les déplacements d'une salle à une autre se font sans courir.
- **Le chewing-gum est interdit à l'école.**
- Le port des chaussures d'intérieur est obligatoire. Après les leçons du matin et de l'après-midi, **les chaussures d'intérieur sont rangées dans l'armoire personnelle.**

- En classe et pendant les **récréations** ainsi que lors des heures blanches les élèves n'écouteront pas de musique diffusée par un appareil individuel ou collectif, dans les bâtiments comme dans le périmètre scolaire.
- L'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation, par conséquent nous exigeons un comportement, une attitude et une tenue corrects. Les ongles doivent être coupés courts ; les tenues vestimentaires inadaptées (se référer au flyer) ou montrant l'appartenance à des mouvances extrémistes sont interdites. Le port de casquette ou autre couvre-chef est interdit pendant les leçons.
- Les tenues vestimentaires et les objets liés à l'alcool, la drogue ou la cigarette, ainsi que la production ou la reproduction de signes, dessins, écrits, images, propos avec un contenu raciste, violent, pornographique sont interdits. La tenue vestimentaire doit être **adaptée** à l'école. D'autres sanctions peuvent être prises.
- Les activités sportives ou bruyantes dans la cour de l'école ne sont pas autorisées pendant les heures de classe ni pendant les petites récréations ou les heures blanches. Trotinettes et planches à roulettes sont déposées **sous le hangar à vélos**. Les patins à roulettes sont enlevés avant d'entrer dans le bâtiment et déposés sur les râteliers.
- **Durant la récréation de 09h45, les jeux de balle sont tolérés sur le terrain de basket ou dans le gazon derrière le hangar à vélos. Les chaussures sales seront retirées à l'entrée du bâtiment.**
- **Les téléphones mobiles, montres ou autres appareils connectés sont interdits d'utilisation dans les bâtiments et dans la cour de l'école de 7h00 à 17h00.** Ils sont déposés, éteints, dans l'armoire personnelle uniquement. Il est interdit de le garder sur soi ou dans son sac. En cas de transgression, il sera confisqué et remis aux parents exclusivement.
- On répond au salut des maîtres ou des élèves.
- Les élèves ne consomment pas de boissons énergisantes, alcool, fumée et autres **produits interdits** (cigarettes électroniques, snus, chnouf, etc.).
- Actes de malveillance : Les élèves seront contraints d'effectuer eux-mêmes les travaux de réfection rendus nécessaires par la malveillance ou le manque de soin : travaux de peinture, nettoyages divers. Si le travail est effectué par un artisan, la facture sera envoyée aux parents. En cas d'acte grave, une plainte pénale sera systématiquement déposée.
- Application et conduite : chaque trimestre une évaluation des remarques est établie et transmise à la commission scolaire. Celle-ci se réserve le droit de prendre diverses mesures selon les cas.
- En cas d'absence d'un-e enseignant-e en début de leçon (plus de 5 minutes), un seul élève ira se renseigner auprès du directeur ou de la vice-directrice, à défaut auprès d'un autre enseignant. **Les élèves ne quittent pas l'école sans autorisation !**

SANCTIONS

- Les comportements répréhensibles seront sanctionnés : **remarque** dans le carnet de devoirs, **une ou plusieurs heures de retenue, travail supplémentaire, etc.**
- La **répétition** de sanctions ou la **gravité** d'un événement peut amener la direction et le collège des maîtres à prendre des **mesures** plus fermes (p. ex. exclusion de certaines leçons, élève placé dans une autre classe, exclusion d'activités extrascolaires, camps, exclusion de l'école), selon la procédure officielle adoptée par le collège des maîtres avec information à la commission scolaire.

OBJETS TROUVES

- Les objets trouvés peuvent être retirés aux endroits suivants :

Salle des maîtres :	cahiers, livres, petit matériel scolaire
Halle :	matériel de gymnastique
Sous-sol des 2 bâtiments :	sacs d'école, pantoufles d'intérieur
Direction :	clés et objets de valeur
Vestiaires entrée et sous-sol de l'ancien bâtiment :	vêtements
- Le matériel non retiré est régulièrement éliminé ou remis à une œuvre caritative.
- Après 3 oublis d'un sac d'école ou de pantoufles d'intérieur, l'élève devra retirer son matériel auprès du concierge en versant CHF 2.- (argent versé au fonds des courses).

ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES

- **Maladie : l'absence d'un élève doit être annoncée le plus vite possible par les parents à la direction** selon la procédure suivante : **téléphoner avant 7h20 si possible au 032 492 32 89** (direction) **uniquement**, annoncer l'absence, au besoin laisser un message sur le répondeur automatique. Les messages sont relevés quotidiennement.
- Dates, nombre de leçons manquées et motif de l'absence seront directement inscrits sur le modèle fourni par le maître de classe en début d'année scolaire, collé dans son carnet de devoirs. **L'élève sera donc en possession de ce justificatif signé par les parents dès son retour.** Sans justification dans un délai d'une semaine, l'absence sera considérée comme non excusée.
- Pour des cas de maladie prolongée ou d'incapacité à suivre l'enseignement de la gymnastique pendant plus d'une semaine, il faudra fournir un certificat médical. Sans ce document, l'élève assiste à la leçon.
- Les **absences prévisibles** (dentiste, visite médicale, raison familiale, etc.) devraient être placées hors de l'horaire scolaire. Si ce n'est pas possible, elles sont annoncées, à l'avance (1 semaine) et par écrit, à la direction.
- **Stages préprofessionnels** (élèves de 10^e et 11^e) : en règle générale, les stages préprofessionnels sont organisés pendant les vacances. Si une telle possibilité n'existe pas, la direction accorde le congé nécessaire : au maximum 2 stages de 3 jours pendant l'année scolaire. Dans certains cas, la direction peut accorder un nombre plus élevé de jours de stages. Les formulaires de demande de stage figurent sur le site Internet <https://esma.bdlv.ch> ou sont disponibles auprès du maître de classe. Les demandes seront remises au maître de classe **7 jours avant le début du stage**. Dès son retour à l'école, l'élève rapportera la feuille de stage dûment remplie à son maître de classe.
- **Cinq demi-journées libres** : Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum. Les demandes pour les demi-journées sont transmises, par écrit, au maître de classe au plus tard trois jours ouvrables avant. En signalant l'absence plus tôt, vous nous facilitez la tâche. **Nous vous prions de les utiliser pour de vrais besoins et non pas pour permettre à votre fille/fils d'échapper à l'école.** Les cinq demi-journées peuvent être choisies librement, séparées ou groupées, sans indication des motifs. Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non utilisées d'une année à l'autre. En principe, **les demandes de congé ne seront pas accordées** pendant les activités suivantes : **camps et semaine hors cadre, nettoyages de fin de trimestre, journées spéciales, journées 100^e.**

- **Leçons de rattrapage et travaux écrits** : Si à la suite d'une absence (hors maladie) ou de l'utilisation des cinq demi-journées libres, les élèves présentent des lacunes dans certaines matières, ils n'ont pas droit à des leçons de rattrapage dans le cadre de l'école. Les travaux écrits seront rattrapés et les documents mis à jour dès le retour de l'élève.
- Les autres demandes de **congé extraordinaire** sont transmises par écrit, le plus tôt possible mais au moins 4 semaines à l'avance, au directeur avec indication des motifs. Une signature manuscrite doit figurer sur la demande.
- **Cours de natation** : les justifications de dispenses (notamment pour indisposition féminine) devront être **transmises par les parents au maître de gym avant la leçon à l'aide du carnet de devoirs**. Les petits billets volants ne sont pas acceptés. La présence de l'élève est toutefois obligatoire à la piscine.
- Absences soumises à une **sanction légale** : Les parents sont tenus d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école. Toute personne qui contrevient par sa faute à l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école s'expose à des sanctions pénales. Les **absences non excusées** seront dénoncées à la commission scolaire (dès 3 leçons non excusées), puis dans la plupart des cas au tribunal.

SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE

- Les directives de l'OMO (Ordonnance se rapportant aux Mesures Pédagogiques Ordinaires) accordent des heures de soutien aux élèves en difficulté notoire. D'entente avec les parents, dans la plupart des cas, l'école détermine quels élèves en bénéficient et ces leçons sont obligatoires. Elles peuvent avoir lieu durant l'horaire habituel de l'élève ou non.
- **Aide aux devoirs** : l'EJC propose des modules de devoirs surveillés. Il existe aussi une aide « en ligne » : des enseignants de la région aident directement les élèves qui le demandent. Il suffit d'aller sur www.educlasse.ch et de cliquer sur « devoirs ».

HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON À L'ÉCOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)

- L'élève qui, tout au long de l'année, affiche un comportement inadéquat (fumée, alcool, drogue, etc.) hors du cadre scolaire met en péril sa participation aux activités extrascolaires (camp d'hiver 9^e, sport 10^e, voyage d'études 11^e, etc.). Chacun de ces comportements fera l'objet d'une lettre adressée aux parents.
- **Il est strictement interdit de diffuser sur internet toute image prise dans le cadre scolaire sans autorisation particulière.**

EVALUATION

- Les élèves reçoivent un seul rapport d'évaluation (bulletin) en fin d'année scolaire. Les 11^e (et les 10^e qui sont admis au gymnase bilingue) recevront un bulletin intermédiaire fin janvier. Il sert de base à l'admission dans plusieurs écoles.
- L'évaluation est axée sur des objectifs d'apprentissage connus des élèves.
- Les parents peuvent se référer au concept d'évaluation figurant sur le site internet de l'école.
- L'école utilise un système de notation de 6 à 1 avec emploi des ½ points.
- **La note globale attribuée à la fin de l'année n'est pas forcément le résultat d'une moyenne mathématique.** Elle peut varier d'un **demi-point**.
- L'évaluation a aussi une dimension formative ; elle est basée sur les objectifs d'apprentissage. Elle est globale et transparente.
- Les enseignants définissent les objectifs d'apprentissage de leur enseignement.

- L'évaluation des compétences de l'élève est toujours différenciée par domaines en français, allemand, mathématiques et deuxième langue étrangère.
- L'autoévaluation des élèves et sa discussion avec la maîtresse ou le maître de classe ainsi que les entretiens annuels avec les parents sont conservés.
- L'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage est remplacée par l'évaluation des capacités transversales définies dans le Plan d'Etudes Romand.

SERVICES

Direction	Manuel LEONARDI Email : direction@es-ma.ch	032 492 32 89
Vice-direction	Laura DA FONSECA	032 492 16 21
Responsable OMO	Laura DA FONSECA	032 492 16 21
Salle des maîtres		032 492 16 21
Médiation	François CARPIO Pablo MERAZZI	079 743 69 75 076 390 66 91
Ecole à journée continue	Malleray Bévilard Court	077 471 27 29 076 587 41 61 076 457 50 48
Direction EJC	Djamila BARTLOME	076 385 50 48
Orientation scolaire et professionnelle des élèves	Maîtres-ses de classes	
Orientation professionnelle et personnelle	Martine HOLZER	031 635 38 81
Subsides de formation	Tramelan	032 636 16 70
Médecins scolaires	Dr Christian GRABER	032 492 52 70
Prévention	Géraldine SALVI	032 492 16 21
Dentiste scolaire	Dr Ramon STUDER	032 492 72 72
Service dentaire scolaire	Martina JOBARD	032 492 16 21
Service médical scolaire	Manuel LEONARDI	032 492 32 89
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	Tavannes	031 636 16 86
Travailleurs sociaux en milieu scolaire	Naomi SIMAO-JEANBOURQUIN Manuel ORLANDO	079 937 97 02 079 541 66 38
Santé bernoise	Bienne	032 329 33 73
Bibliothèque	Astrid HEIMANN	032 492 16 21
Gestion du matériel scolaire	François CARPIO	032 492 16 21
Responsable MITIC = SMI	Anthony BESSIRE	032 492 16 21
Gestion informatique	Re-Cloud, David Weiss	

Année scolaire 2024-2025			
Rentrée scolaire le lundi 19 août 2024 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 25 août	Vendredi 30 août	
Automne	Lundi 7 octobre	Vendredi 18 octobre	Lundi 21 octobre
Hiver	Lundi 23 décembre	Vendredi 3 janvier 2025	Lundi 6 janvier
Semaine blanche	Lundi 10 février	Vendredi 14 février	Lundi 17 février
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 31 mars	Vendredi 4 avril	
Printemps	Lundi 14 avril	Vendredi 25 avril	Lundi 28 avril
Ascension	Jeudi 29 mai	Vendredi 30 mai	Lundi 2 juin
Pentecôte	Lundi 9 juin		Mardi 10 juin
Courses de 11 ^{ème}	Dimanche 29 juin	Jeudi 3 juillet	
Promotions	Vendredi 4 juillet		
Été	Lundi 7 juillet	Vendredi 15 août	Lundi 18 août
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai et de la Foire de Chaidon / Formation des enseignants		

Année scolaire 2025-2026			
Rentrée scolaire le lundi 18 août 2025 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Lundi 8 septembre ou Lundi 15	Vendredi 12 septembre ou Vendredi 16	
Automne	Lundi 6 octobre	Vendredi 17 octobre	Lundi 20 octobre
Hiver	Lundi 22 décembre	Vendredi 2 janvier 2026	Lundi 5 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 2 février	Vendredi 6 février	
Semaine blanche	Lundi 9 février	Vendredi 13 février	Lundi 16 février
Printemps	Lundi 3 avril	Vendredi 17 avril	Lundi 20 avril
Ascension	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai	Lundi 18 mai
Pentecôte	Lundi 25 mai		Mardi 26 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 27 juin	Jeudi 2 juillet	
Promotions	Vendredi 3 juillet		
Été	Lundi 6 juillet	Vendredi 14 août	Lundi 17 août
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai et de la Foire de Chaidon / Formation des enseignants		

Année scolaire 2026-2027			
Rentrée scolaire le lundi 17 août 2026 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Lundi 7 ou 14 septembre	Vendredi 11 ou 18 septembre	
Automne	Lundi 5 octobre	Vendredi 16 octobre	Lundi 19 octobre
Hiver	Jeudi 24 décembre	Vendredi 8 janvier 2027	Lundi 11 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 1 ^{er} février	Vendredi 5 février	
Semaine blanche	Lundi 8 février	Vendredi 12 février	Lundi 15 février
Printemps	Vendredi 26 mars	Vendredi 9 avril	Lundi 12 avril
Ascension	Jeudi 6 mai	Vendredi 7 mai	Lundi 10 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai		Mardi 26 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 27 juin	Jeudi 2 juillet	
Promotions	Vendredi 2 juillet		
Été	Lundi 5 juillet	Vendredi 13 août	Lundi 16 août
Congés particuliers :	Après-midi du 1 ^{er} mai et de la Foire de Chaidon / Formation des enseignants		

PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET AUTORITÉS

ENSEIGNANTS

BESSIRE Anthony	bessirea@es-ma.ch
BIGLER Jillian	biglerj@es-ma.ch
BOILLAT David.....	boillatd@es-ma.ch
BOINAY Fabien.....	boinayf@es-ma.ch
CARPIO François	carpiof@es-ma.ch
CATTIN Amandine.....	cattina@es-ma.ch
DA FONSECA Laura	dafonseca@es-ma.ch
FRUND Camille.....	frundc@es-ma.ch
GIRARDIN Méloée.....	girardinm@es-ma.ch
GRUN Pascal	grunp@es-ma.ch
HEIMANN Astrid	heimanna@es-ma.ch
HEIMANN Julien.....	heimannj@es-ma.ch
JOBARD Martina	jobardm@es-ma.ch
JOBE Alain	jobea@es-ma.ch
JOBE Georgia.....	jobeg@es-ma.ch
KOBI Agata	kobia@es-ma.ch
LEONARDI Manuel.....	direction@es-ma.ch
MERAZZI Pablo.....	merazzi@es-ma.ch
NIEDERHÄUSER Yan.....	niederhausery@es-ma.ch
QUELOZ Yves-Anne.....	quelozy@es-ma.ch
SALVI Geraldine	salvig@es-ma.ch
VAZQUEZ Aline.....	vazqueza@es-ma.ch

DIRECTEUR

LEONARDI Manuel - 2735 Bévillard 032 492 32 89

VICE-DIRECTION

DA FONSECA Laura – 2606 Corgémont 032 492 16 21

MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

9e année	Sections	9 p	David BOILLAT
		9 pm	François CARPIO
		9 mg	Pablo MERAZZI
10 ^e année	Niveaux Français	10 FA	Yves-Anne QUELOZ
		10 FB	Pascal GRUN
		10 FBC	Martina JOBARD
11 ^e année	Niveaux Maths	11 MA	Jillian BIGLER
		11 MAB	Agata KOBI
		11 MC	Géraldine SALVI
Classe préparatoire		prép	Aline VAZQUEZ

COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)

Présidence

VOISARD Pierre

Vice-Présidente

SOMMER Audrey Rue Principale 25, 2736 Sorvilier 079 883 57 05

Secrétaire

GIROD Anne-José Clos Vautier 23, 2735 Champoz 032 492 29 75

Membres

JUFER Jacques-Henri Rue des Blés 1, 2735 Bévillard 078 601 84 05

SCHALLER Tatiana Rue des Coillards 18, 2738 Court 076 428 93 37

SHABANI Granit Chemin des Pommiers 3, 2735 Bévillard 079 555 06 20

STEINER André Sur Frête 1, 2738 Court 079 429 59 87

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Présidence

VOISARD Pierre

INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBBJ – 18^e ARRONDISSEMENT

Inspecteur

BÜTTIKER Serge Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan 031 636 16 55

Secrétariat

ROSSE Jenny Rue du Collège 8, 2735 Malleray 032 492 24 77
078 410 19 21

Travail social en milieu scolaire (TSS)

SIMAO- JEANB. Naomi Grand-Rue 47, 2735 Malleray 079 937 97 02

ORLANDO Manuel Grand-Rue 47, 2735 Malleray 079 541 66 38

Conciergerie

GERMIQUET Fabien Rue du Collège 8, 2735 Malleray 032 492 24 66
078 410 87 43

RUEFF Ivan Rue du Collège 8, 2735 Malleray 032 492 24 66

Ecole secondaire du Bas de la Vallée, Rue du Collège 8, 2735 Malleray

Edition du 15.08.2024

NOTES PERSONNELLES :
